INITIALES DU PRÉFET
6954
INITIALES DU DIR.-GÉN.

Séance ordinaire du 9 décembre 2020

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseillère suivants :

MM.	Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 25 novembre 2020
3. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

4. Affectation des sommes dans les fonds réservés en vertu du règlement 165-16
5. TNO Lac-Pikauba : adoption des prévisions budgétaires 2021
6. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : municipalité de Saint-Hilarion (2019)

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

7. Projet Géoparc de Charlevoix : octroi d'une aide financière
8. Entente de développement culturel : octroi d'un contrat en culture numérique
9. Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) : présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités
10. FRR (volet mise en valeur du secteur fluvial) : octroi d'une aide financière à un promoteur

Service de l'aménagement du territoire et de la forêt (convention de gestion)

11. Fonds de mise en valeur de la forêt habitée du Massif : octroi d'une aide financière à divers promoteurs

Divers

12. MADA : octroi d'un contrat pour le projet de cafés-mémoire pour aînés
13. Rapport de représentation
14. Affaires nouvelles
    - 14.1. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
    - 14.2. FRR – Volet Soutien à l'émergence de projets d'entreprises : octroi d'une aide financière à un promoteur
    - 14.3. Projet de restauration de l'édifice du 6, rue Saint-Jean-Baptiste : octroi d'un contrat pour le remplacement de fenêtres

INITIALES DU PRÉFET

6955

INITIALES DU DIR.-GÉN.

14.4. Ministère de la Famille (petite enfance) : octroi d'une aide financière à des promoteurs
14.5. Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux : demande d'aide financière au volet 2 – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés
14.6. MÉRN : nouveau programme de délégation de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
14.7. Club Quad Destination Charlevoix : demande d'appui

15. Courrier
16. Période de questions du public
17. Levée de l'assemblée

215-12-20 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

216-12-20 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 soit adopté.

217-12-20 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Chèques # 35173 à 35220		283 395,10
Paiements par dépôts directs - chèques # 673 à 691		76 188,62
Paiements Accès D - chèques # 967 à 974		4 532,99
Paiements préautorisés JG-1797-1798-1799-1800-1801-1802 1804-1805-1807		83 756,99
Salaires nets versés - rapport # 1037 à 1041		124 968,52
	Total	**572 842,22**
Fonds local solidarité (FLS)	**Total**	**36 000,00**
Chèque # 559		
Fonds local d'investissement (FLI)	**Total**	**109 000,00**
Chèques # 278 à 279		
MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)	**Total**	**24 000,00**
Chèques # 11449 à 11450		

INITIALES DU PRÉFET
6956
INITIALES DU DIR.-GÉN.

Fonds d'aide d'urgence Paiement AccèsD # 36 à 45	**Total**	**200 000,00**
MRC, FLS, FLI, Avenir d'enfants, Fonds d'aide d'urgence	**Total**	**941 842,22**

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Info Services Réseautek Inc.	1989	16 663,91 $
Info Services Réseautek Inc.	1990-1997	5 235,96 $
	Total	**21 899,87 $**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 26 novembre 2020 au 9 décembre 2020 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix) Chèques # 809 à 813	**Total**	**63 097,00 $**

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

218-12-20 4- AFFECTATION DES SOMMES DANS LES FONDS RÉSERVÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 165-16

ATTENDU la « Convention d'affaires » signée en juillet 2013 avec EEN CA Rivière-du-Moulin qui prévoit le versement à la MRC de Charlevoix de redevances à l'égard de l'exploitation du projet éolien Rivière-du-Moulin, situé en partie sur le TNO Lac-Pikauba;

INITIALES DU PRÉFET
6957
INITIALES DU DIR.-GÉN.

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales qui confère aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 165-16 (modifié par le règlement numéro 170-17) relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU l'article 3 du règlement numéro 165-16 qui prévoit que les sommes affectées annuellement sont déterminées par résolution du Conseil de la MRC selon la répartition préétablie;

ATTENDU le dépôt du tableau détaillant la répartition des redevances selon le principe directeur adopté le 10 décembre 2014 (réf. : résolution no 211-12-14);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE les sommes affectées aux trois fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix, créés en vertu du règlement numéro 165-16 soient les suivantes pour l'année 2021:

- 1. **Fonds éolien de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba** : 15 000 $
- 2. **Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix** : 117 610 $
- 3. **Fonds éolien de soutien au développement local et régional :** 153 476 $

QUE les modalités établies dans le règlement numéro 165-16 (modifié par le règlement numéro 170-17) soient appliquées en ce qui concerne les critères de sélection, l'analyse, l'évaluation et l'acceptation des projets.

219-12-20 5- TNO LAC-PIKAUBA : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU la lecture faite par la directrice générale des prévisions budgétaires 2021 pour le TNO Lac-Pikauba et Baux de villégiature de la MRC de Charlevoix, équilibrées au niveau des revenus et dépenses, soit un budget global de 688 392 $ (soit 597 380 $ pour le TNO et 91 012 $ pour Baux de villégiature);

ATTENDU QUE le conseil estime opportun de maintenir le taux de la taxe foncière à son niveau de 2020, soit 0,45 $ du 100 $ d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE les prévisions budgétaires 2021 pour le TNO Lac-Pikauba et Baux de villégiature de la MRC de Charlevoix, reproduites en annexe, et faisant partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles étaient ici au long reproduites, soient adoptées;

QUE le taux de la taxe foncière soit maintenu à 0,45 $ du 100 $ d'évaluation foncière;

INITIALES DU PRÉFET
6958
INITIALES DU DIR.-GÉN.

QUE le taux d'intérêt applicable pour toute pénalité ou arrérage pour l'année 2021 soit établi à 15 %;

QU'une somme provenant du surplus accumulé soit affectée pour équilibrer le budget, soit 10 550 $ pour le TNO Lac-Pikauba;

QUE le tableau de redistribution des redevances soit adopté en prévoyant la somme estimée de 395 450 $ en redevances pour l'année 2021 (équivalente à 1 295,28 $ par MW installé pour 286 MW installés et livrés à Hydro-Québec en 2015), et répartie comme suit :

- 10 % des redevances versées au TNO Lac-Pikauba comme municipalité réceptrice du projet, totalisant 37 043 $;
- 20 % des redevances versées à la MRC de Charlevoix comme gestionnaire du projet éolien, totalisant 74 090 $;
- 25 % des redevances versées aux 6 municipalités locales et au TNO Lac-Pikauba à parts égales, selon un montant fixe par municipalité, totalisant 92 617 $;
- 20 % des redevances attribuées aux 6 municipalités locales et réparties selon le prorata de la population de chacune d'entre elles au sein de la MRC, totalisant 74 090 $;
- 25 % des redevances versées dans un fonds de développement régional administré par la MRC de Charlevoix pour soutenir la réalisation de projets à caractère régional, totalisant 92 610 $.

QUE la somme de 25 000 $ versée par EDF annuellement pour mettre en place un fonds de développement administré par la MRC soit ajoutée au tableau de redistribution des redevances, totalisant ainsi la somme globale de 395 450 $ pour l'année 2021.

220-12-20 6- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION (2019)

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a présenté un projet à caractère économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 25 000 $ et que l'aide financière maximale admissible pour la municipalité de Saint-Hilarion pour 2019 est fixée à 19 819 $;

INITIALES DU PRÉFET
6959
INITIALES DU DIR.-GÉN.

ATTENDU QUE le projet permet à la municipalité de Saint-Hilarion de relocaliser et réaménager le local de la maison des jeunes et d'aménager un nouveau tracé au sein du réseau des Sentiers de l'Amical;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 19 819 $ pour l'année 2019 à la municipalité de Saint-Hilarion, selon le montant établi et réparti entre les municipalités locales pour l'année 2019.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer la lettre d'entente transmise à la municipalité de Saint-Hilarion.

221-12-20 7- PROJET GÉOPARC DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les partenaires régionaux du projet « Géoparc Charlevoix » sollicitent la contribution de la MRC de Charlevoix afin d'assurer la mise en place du projet, qui est coordonné par l'organisme Sciences@CECC;

ATTENDU QUE le coût total du projet se chiffre à 63 487 $ et que chaque MRC est sollicitée afin de contribuer pour une somme équivalente à 10 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte de défrayer une somme de 10 000 $ à Sciences@CECC afin de contribuer à la réalisation du projet « Géoparc Charlevoix », une dépense imputée au fonds éolien de développement régional, financé par les redevances du projet éolien Rivière-du-Moulin (budget 2020 du TNO Lac-Pikauba).

222-12-20 8- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UN CONTRAT EN CULTURE NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est coordonnent des actions en vue de soutenir le développement en culture numérique dans Charlevoix;

ATTENDU QU'un projet de formation des acteurs culturels figure parmi les actions jugées prioritaires et qu'une offre de services a été transmise à la MRC par Groupe Cogi-T au montant de 5 250 $ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

INITIALES DU PRÉFET
6960
INITIALES DU DIR.-GÉN.

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de coordination d'un atelier de formation dans le domaine de la culture numérique à Groupe Cogi-T au montant de 5 250 $ (avant taxes), une somme imputée au budget des honoraires professionnels en culture et patrimoine et financée par l'Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications.

223-12-20 9- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION (MIFI) : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

ATTENDU QUE le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) constitue un appel de propositions lancé auprès des MRC et municipalités locales;

ATTENDU QUE dans le cadre du PAC, les MRC ont l'opportunité d'obtenir le financement nécessaire pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite entreprendre une telle démarche, en collaboration avec les municipalités locales et divers partenaires régionaux, incluant notamment l'organisation de la démarche, la mise en place d'un comité de pilotage, l'identification d'un état de situation et d'un diagnostic, la consultation des partenaires et l'adoption d'un plan d'action;

ATTENDU les prévisions financières préparées pour assurer la faisabilité de la démarche et les engagements de la MRC de Charlevoix à contribuer financièrement à raison d'une contribution minimale de 25 % à la réalisation du projet, ce qui représente une somme équivalente à au moins 13 734 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède au dépôt d'une demande d'aide financière au MIFI dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) en vue d'obtenir une aide financière de 41 202 $ pour assurer la réalisation du projet.

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente demande d'aide financière et toute entente intervenant avec le MIFI le cas échéant.

224-12-20 10- FRR (VOLET MISE EN VALEUR DE SECTEUR FLUVIAL) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets dans le cadre de la mise en valeur du secteur fluvial de la MRC;

INITIALES DU PRÉFET
6961
INITIALES DU DIR.-GÉN.

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par l'organisme Comité ZIP Saguenay-Charlevoix, soit la « Relance de la Route bleue dans la MRC de Charlevoix »;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 33 500 $ et que la contribution de la MRC de Charlevoix demandée au volet Mise en valeur du secteur fluvial est évaluée à 15 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 15 000 $ au Comité ZIP Saguenay-Charlevoix dans le cadre du volet « Mise en valeur du secteur fluvial » du FRR 2020-2021 (budget 2020).

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec l'organisme bénéficiaire.

225-12-20 11- FONDS DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT HABITÉE DU MASSIF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU le Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de la MRC de Charlevoix qui bénéficie d'une enveloppe de 20 000 $ à attribuer à divers projets en décembre 2020;

ATTENDU l'appel de projets coordonné par la MRC relativement au Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif;

ATTENDU QUE trois projets ont été soumis et que, suite à leur analyse, les recommandations suivantes sont formulées par le comité d'analyse au Conseil de la MRC:

Organisme	*Projet*	*Contribution Offerte*
Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix	Assainissement de l'eau	2 400 $
Jimmy Perron, artiste en art visuel	Boréas, projet en art visuel / Parcours artistique en forêt	10 000 $
Coop de l'Arbre	Produits forestiers gourmands – Aménagement de la cabane à sucre	7 600 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le comité d'analyse de l'appel de projets dans le cadre du Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

QUE madame **Claudette SIMARD**, préfet, et/ou **madame Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les organismes bénéficiaires.

INITIALES DU PRÉFET
6962
INITIALES DU DIR.-GÉN.

226-12-20 12- MADA : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROJET DE CAFÉS-MÉMOIRE POUR AÎNÉS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a soumis le projet de cafés-mémoire pour aînés aux membres du comité régional de suivi de la démarche MADA et qu'il y a un grand intérêt des partenaires pour soutenir la réalisation du projet;

ATTENDU QU'une proposition a été transmise par Gabrielle Coulombe, rédactrice professionnelle et auteure, à la MRC de Charlevoix le 1er décembre 2020 au montant de 1 890 $ (avant taxes, si applicables) pour assurer la coordination du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de coordination du projet de cafés-mémoire pour aînés à Gabrielle Coulombe, rédactrice professionnelle et auteure au montant de 1 890 $ (avant taxes, si applicables), une somme imputée au budget des honoraires professionnels du département « Santé et bien-être » (démarche MADA).

13- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

TABLE D'HARMONISATION DES PARCS DE CHARLEVOIX DE LA SÉPAQ : madame Claudette Simard a participé à une réunion de la Table d'harmonisation des parcs de la SÉPAQ récemment. Le directeur, monsieur Daniel Groleau, a présenté les résultats exceptionnels de l'année qui se termine alors que l'affluence dans les parcs de Charlevoix a été augmentée significativement due à la pandémie. Les gens ont profité des accès offerts par le gouvernement aux parcs nationaux en grand nombre. Madame Simard propose de transmettre une lettre à monsieur Groleau afin de remercier toute son équipe pour l'excellente adaptation à ce contexte et pour la grande qualité de l'offre de services fournie aux visiteurs dans les parcs de Charlevoix en 2020.

14- AFFAIRES NOUVELLES

227-12-20 14.1- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

INITIALES DU PRÉFET

6963

INITIALES DU DIR.-GÉN.

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Acquisition d'équipements	Le Moulin à saucisses (Dossier no FRCN2011-560)	3 688 $

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

228-12-20 14.2- FRR – VOLET SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir l'émergence des entreprises, notamment dans un contexte de transfert;

ATTENDU QUE le Fonds de soutien à l'émergence d'entreprise est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière à une entreprise dans le cadre d'un projet d'évaluation d'entreprise, et ce, afin de l'accompagner lors des étapes préalables au transfert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet Soutien à l'émergence de projets d'entreprises du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Expansion et développement de l'entreprise	Mon Charlevoix Inc.	5 000 $ (2020-2021)

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec l'entreprise bénéficiaire de l'aide financière accordée.

INITIALES DU PRÉFET

6964

INITIALES DU DIR.-GÉN.

229-12-20 **14.3- PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉDIFICE DU 6, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions sur invitation en février 2020 relativement au remplacement d'ouvertures situées sur les murs avant et latéraux (nord et sud) de l'édifice sis au 6, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul et que la proposition de l'entreprise Construction C. P. Boivin Inc. était la plus basse jugée conforme;

ATTENDU QUE la MRC a collaboré avec l'entreprise retenue en vue de se conformer aux exigences du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volet 1b);

ATTENDU QUE la proposition révisée, présentée par Construction C. P. Boivin inc, au montant de 37 303,49 $ (avant taxes), correspondant au remplacement de 11 fenêtres à guillotine sur l'édifice du 6, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul, conformément aux recommandations du MCC en vertu des modalités du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volet 1b) a été approuvée le 12 février 2020 (résolution no 19-02-20);

ATTENDU QUE l'octroi de ce contrat était conditionnel à l'approbation de la demande d'aide financière présentée par la MRC au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volet 1b) pour en assumer le financement;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a obtenu cette approbation du MCC en novembre 2020 et qu'il y a lieu de revoir le coût du contrat compte tenu de la variation des coûts pour l'entrepreneur;

ATTENDU la présentation d'une proposition modifiée par Construction C. P. Boivin inc, au montant de 42 217,11 $ (avant taxes) soumise le 1er décembre 2020 et valide jusqu'au 10 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au remplacement d'ouvertures situées sur les murs avant et latéraux (nord et sud) de l'édifice sis au 6, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul, à l'entreprise Construction C.P. Boivin Inc. au montant total de 42 217,11 $ (avant les taxes applicables).

QUE l'investissement requis de la part de la MRC, en complément avec celle du MCC, soit imputé au poste budgétaire relatif à l'actif net du CLD de la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC tout document, contrat ou protocole d'entente relatif à la présente résolution et intervenant avec l'entreprise Construction C. P. Boivin Inc.

INITIALES DU PRÉFET

6965

INITIALES DU DIR.-GÉN.

230-12-20 14.4- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (PETITE ENFANCE) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une somme de 35 340 $ du ministère de la Famille afin de soutenir des projets relatifs à la petite enfance, avec pour objectif général de mettre en œuvre des projets et des activités répondant aux besoins locaux et visant la création ou la consolidation d'environnements favorables au développement optimal des enfants de 0-5 ans et à la réalisation de projets de vie des familles de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu cette aide considérant le fait qu'elle était fiduciaire du projet Avenir d'enfants, qui n'est plus soutenu financièrement depuis la fin du mois de juin 2020 et qui bénéficie d'une concertation d'intervenants dans le domaine de la petite enfance, réunis au sein de la Table-Famille de Charlevoix;

ATTENDU QUE les partenaires de la Table-Famille de Charlevoix ont convenu de soumettre un projet qui permettrait d'affecter le solde disponible de 4 567,50 $ pour un projet de développement d'outils et de stratégies d'intervention auprès des familles dans le contexte de la pandémie;

ATTENDU QUE ce projet rejoint les objectifs inscrits au plan d'action de la Table-famille de Charlevoix pour l'année 2020-2021 dont les suivants :

1) Améliorer la qualité des interactions parents-enfants;

2) Créer des environnements favorables au développement global des enfants.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif de la Table-Famille de Charlevoix d'octroyer la somme de 4 567,50 $ au CPE Du Soleil à la Lune, responsable de coordonner le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 4 567,50 $ au CPE du Soleil à la Lune et que la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix le protocole d'entente avec le promoteur.

231-12-20 14.5- SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a effectué récemment un appel à projets dans le cadre du deuxième volet du Programme MADA portant sur la mise en œuvre des plans d'action MADA en faveur des aînés;

INITIALES DU PRÉFET

6966

INITIALES DU DIR.-GÉN.

ATTENDU QUE ce volet offre une aide financière additionnelle pour défrayer en partie les frais inhérents à l'embauche d'une ressource dans une MRC admissible afin d'assurer la coordination et le suivi des actions planifiées par les municipalités locales dans le cadre de leurs démarches MADA;

ATTENDU QUE cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté sa nouvelle Politique MADA 2020-2030 en novembre 2020 et qu'il y a lieu de débuter la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés en 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite présenter une demande collective, en collaboration avec les municipalités locales suivantes : **Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul**;

ATTENDU les prévisions financières préparées pour assurer la faisabilité de la démarche et les engagements de la MRC de Charlevoix à contribuer financièrement à raison d'une contribution minimale de 50 % à la réalisation du projet, estimé à 156 321 $ pour les trois prochaines années, ce qui représente une somme équivalente à au moins 81 321 $ pour les années 2021-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède au dépôt d'une demande d'aide financière au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés en vue d'obtenir une aide financière de 75 000 $ pour assurer la réalisation du projet.

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente demande d'aide financière et toute entente intervenant avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux le cas échéant.

232-12-20 14.6- MÉRN : NOUVEAU PROGRAMME DE DÉLÉGATION DE CERTAINS DROITS FONCIERS ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE le 8 septembre dernier, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a conclu une entente de principe avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) prévoyant principalement le déploiement d'un nouveau programme de délégation pour remplacer celui actuellement en vigueur relativement à la villégiature et aux mines;

INITIALES DU PRÉFET
6967
INITIALES DU DIR.-GÉN.

ATTENDU QUE ce nouveau programme a été adopté par le Conseil des ministres avec l'édiction du décret 1255-2020 et qu'il prévoit notamment :

- Une reddition de comptes administrative allégée;
- La conservation par le délégataire de l'entièreté des frais d'administration provenant de la gestion foncière;
- La délégation de la gestion des baux à des fins complémentaires ou accessoires à la villégiature;
- L'instauration d'un mécanisme de compensation assurant au délégataire un niveau de revenus de gestion foncière au moins équivalent à celui de l'année 2020 et ajusté à l'IPC.

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite bénéficier des modalités de ce nouveau programme et qu'il y a lieu d'amorcer le processus de signature d'une nouvelle entente de délégation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix accepte toutes les clauses qui sont prévues à l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix autorise son représentant, madame **Claudette SIMARD**, préfet, à signer l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, et ce, pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

233-12-20 14.7- CLUB QUAD DESTINATION CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE le Club Quad Destination Charlevoix a demandé un appui à la MRC de Charlevoix dans le cadre d'une demande d'aide financière présentée au MTQ pour effectuer des travaux d'entretien dans les sentiers situés aux Éboulements et à Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix appuie le Club Quad Destination Charlevoix dans le cadre d'une demande d'aide financière présentée au MTQ pour l'entretien des sentiers de quad situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

INITIALES DU PRÉFET
6968
INITIALES DU DIR.-GÉN.

15- COURRIER

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

La CPTAQ nous transmet :

- Une décision dans le dossier 428923, Saint-Hilarion, qui autorise à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence d'une superficie de 5 000 mètres carrés.

- Une demande de révision sur décision dans le dossier 413879, Saint-Urbain.

- Une décision dans le dossier 427628, Les Éboulements, qui autorise l'ajout d'une nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'un atelier-galerie de produits d'artisanat.

- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 428650, Saint-Hilarion.

DIVERS

L'équipe de p*roduction À chacun sa route* sollicite un appui financier pour la réalisation d'un court-métrage dans Charlevoix.

Les copropriétaires du projet éolien Rivière du Moulin nous transmettent un chèque au montant de 395 450,16 $, en guise de contribution volontaire 2020 du parc éolien Rivière-du-Moulin.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

234-12-20 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrice Desgagné et adoptée unanimement. Il est 16 h 33.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet

Projet éolien EDF EN CANADA (RIVIÈRE-DU-MOULIN) **MRC de charlevoix**
Répartition des redevances - Prévisions budgétaires 2021

Principe directeur

Municipalités	Mun. réceptrice TNO (10%)	Gestionnaire MRC (20%)	Rép. par mun (7) fixe (25%)	Rép. par mun (7) selon pop. (20%)	Fonds de dév. rég. 25%	Total 100%	Total %
Baie-Saint-Paul			X	X		X	X
Les Éboulements			X	X		X	X
L'Isle-aux-Coudres			X	X		X	X
Petite-Rivière-Saint-François			X	X		X	X
Saint-Hilarion			X	X		X	X
Saint-Urbain			X	X		X	X
TNO Lac-Pikauba	X		X			X	X
MRC de Charlevoix		X			X	X	X
TOTAL	X	X	X	X	X	X	X

Fonds de développement des MRC					25 000		
TOTAL	X	X	X	X	X	X	X

Adopté le 10 décembre 2014 (rés. No 211-12-14)

2021 : Répartition d'une somme de 370 450,16$ à être versée sous forme de redevances annuelles
286 MW * 1 295,28 $ (+ 1 481,56 $ vs 2020)
Plus : Attribution d'un fonds de développement des MRC de 25 000 $ (fixe)

Municipalités	Mun. réceptrice TNO (10%)	Gestionnaire MRC (20%)	Rép. par mun (7) fixe (25%)	Rép. par mun (7) selon pop. (20%)	Fonds de dév. rég. 25%	Total 100%	Total %	Total 2020 (prév.)
Baie-Saint-Paul			13 231	40 750		53 981	14,6	53 764
Les Éboulements			13 231	7 409		20 640	5,6	20 557
L'Isle-aux-Coudres			13 231	6 668		19 899	5,4	19 819
Petite-Rivière-Saint-François			13 231	4 445		17 676	4,8	17 605
Saint-Hilarion			13 231	6 668		19 899	5,4	19 819
Saint-Urbain			13 231	8 150		21 381	5,8	21 294
TNO Lac-Pikauba	37 043		13 231			50 274	13,6	50 077
MRC de Charlevoix		74 090			92 610	166 700	45,0	166 034
TOTAL	37 043	74 090	92 617	74 090	92 610	370 450	100,0	368 969

Fonds de développement des MRC					25 000		
TOTAL	37 043	74 090	92 617	74 090	117 610	395 450	100,0

Adopté le 9 décembre 2020 (rés. No XXX-12-20)

Répartition selon les fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix pour 2021 (Règlement no 165-16)

1 Fonds éolien de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba	15 000
2 Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix	117 610
3 Fonds éolien de soutien au développement local et régional	153 476

Adopté le 9 décembre 2020 (rés. No XXX-12-20)